

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE NAVES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit septembre à vingt heures, l'Association Foncière Pastorale s'est réunie à la Mairie de Naves.

Etaient présents : Messieurs Frédéric ABONDANCE, Patrick GOHEL, Jean-Claude SOLTYSIAK, Max CREY, et Philippe RENAUD

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric ABONDANCE

ORDRE DU JOUR

- 1- Conventions d'alpages
- 2- Présentation du « toilettage » du périmètre de l'AFP de Naves effectué en collaboration avec la Société d'Economie Alpestre (SEA).
- 3- Point sur les travaux d'investissements effectués par les exploitants conventionnés sur la quote- part des loyers 2016
- 4- Point sur les travaux réalisés sur les collecteurs d'eau de l'ancien réservoir de Grand Naves
- 5- Point sur le balisage de la plateforme de stockage sur l'ancienne carrière communale « Les Planchettes »

Questions diverses

Ouverture de la séance à 20 heures 12

Le Président rappelle à l'intention de Monsieur Philippe RENAUD, excusé lors de la dernière réunion du 19 juin 2017, la décision prise par le syndicat concernant les modalités d'insertion dans les comptes rendus de réunion des interventions des membres du syndicat.

Le Président rappelle la démission du vice-Président Monsieur Jean-Jacques PETIT du syndicat de l'AFP de Naves. L'ensemble des membres du syndicat ont été surpris de cette démission rédigée le 20 juin dernier soit le lendemain de la dernière réunion du syndicat. En effet, il avait semblé à l'ensemble des membres du syndicat présents lors de cette réunion qu'ils avaient apportés des réponses satisfaisantes aux interrogations et questionnements de Monsieur Jean-Jacques PETIT.

Le Président indique qu'il a immédiatement informé l'ensemble du syndicat et l'ensemble des interlocuteurs institutionnels à la Préfecture, de cette démission en leur fournissant copie de la lettre de démission.

Le Président remercie Monsieur Jean-Jacques PETIT pour son assiduité et son implication au cours de ces huit derniers mois et souhaite que Monsieur PETIT continue, d'une manière ou d'une autre, à partager avec l'AFP sa bonne connaissance du terrain.

Jusqu'à la prochaine assemblée générale qui devra élire 2 membres supplémentaires au syndicat et 6 suppléants, le syndicat de l'AFP de Naves fonctionnera donc avec 5 membres.

Le compte rendu de la dernière réunion du syndicat du 19 juin 2017 est approuvé.

1 - Conventions d'alpages

Le Président rappelle que les conventions d'alpage arrivent toutes à échéance le 30 avril 2018 et qu'un accord, sur la base d'un avenant aux conventions existantes, consultant toutes les parties concernées : exploitants, AFP de Naves, communes concernées, communauté de communes des vallées d'Aigueblanche (CCVA) et direction départementale des territoires (D.D.T) est indispensable afin que l'on surmonte ensemble, chacun à son niveau, les difficultés rencontrées.

Dans ce sens le Président a rencontré au cours des derniers mois tous les interlocuteurs concernés.

Après avoir constaté que la délibération sur l'entretien des terrains fauchables et de pâture du 9 février 2017 a bien été comprise notamment au travers d'un courrier en date du 17 juillet 2017 adressé par le Président à tous les exploitants concernés et après avoir constaté un début de mise en œuvre de cette délibération par les exploitants, le syndicat prend connaissance du projet d'avenant aux conventions d'alpages du groupement pastoral (GP) de Naves et de Monsieur ALLEMOZ Serge.

Ces deux projets s'appuient notamment sur :

- le diagnostic d'alpage effectué en 2011 et 2012 par la mission alpages de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc,
- les multiples rencontres et visites sur le terrain avec toutes les parties concernées : exploitants, communes, C.C.V.A et D.D.T,
- les registres parcellaires graphiques 2017 télédéclarés dans le cadre de la politique agricole commune (P.A.C) par le Groupement Pastoral de Naves d'une part et Monsieur ALLEMOZ Serge d'autre part,
- les arrêtés préfectoraux portant autorisation d'exploiter au Groupement Pastoral de Naves d'un part et à Monsieur ALLEMOZ Serge d'autre part.



Le Président informe les membres du syndicat qu'il ne voulait pas venir devant eux sans avoir présenté aux représentants du groupement pastoral de Naves la partie du projet d'avenant qui les concerne. Cette présentation a été faite lors d'une rencontre en mairie annexe de Naves le 12 septembre dernier. Après avoir contresigné le document qui venait de leur être présenté, les représentants du groupement pastoral ont fait savoir au Président qu'ils devaient consulter les autres sociétaires avant de donner leur réponse sur ce projet. Le groupement pastoral a accepté le projet d'avenant ce jour, 18 septembre 2017.

Le syndicat après en avoir débattu :

- Prend acte des projets d'avenants proposés par le Président,
- Au vu de l'importance des documents à consulter, souhaite prendre le temps nécessaire à la réflexion,
- Donne pouvoir au Président pour présenter à Monsieur ALLEMOZ Serge le projet d'avenant le concernant,
- Prendra une décision lors de la prochaine réunion du syndicat.

Concernant la convention d'alpage avec Monsieur Robert TAVAN.

Le Président a rencontré le 21 juin 2017 en mairie annexe de Naves, Monsieur Grégory TAVAN, fils de Monsieur Robert TAVAN, qui est en train de reprendre l'exploitation familiale.

Le Président a expliqué :

- qu'une reconduction tacite de sa convention d'alpage est conditionnée à l'entretien des terrains,
- qu'une délibération sur l'entretien des terrains fauchables et de pâture pour les conventions de pâturage a été prise en ce sens le 9 février 2017,
- que cette délibération ainsi que tous les comptes rendus de réunion du syndicat sont consultables sur le site de la mairie de La Léchère : <http://www.lalechere.fr/posts/show/106>
- qu'il est indispensable que l'AFP ait copie des registres parcellaires graphiques 2017 télédéclarés, par Monsieur Robert TAVAN, dans le périmètre de l'AFP et dans le cadre de la politique agricole commune (P.A.C)
- qu'il est indispensable que l'AFP ait copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter, dans le périmètre de l'AFP, à Monsieur Robert TAVAN,
- que ces documents sont des éléments importants pour déterminer ensemble les zones d'entretien qui composeront l'avenant à la convention de pâturage.
- que ces documents peuvent ne pas être parfaitement en concordance et que l'AFP apportera son soutien pour harmoniser ces documents avec les conventions.
- que ces documents ont déjà été fournis à l'AFP par les autres exploitants en convention d'alpage.
- que l'AFP doit être informée si une transmission du statut de chef d'exploitation a été faite de Monsieur Robert TAVAN en faveur de son fils,
- qu'il est important qu'un entretien des terrains en convention de pâturage débute au plus tôt, notamment entre le village de Fontaine et Grand Naves, en amont de la route, ainsi qu'au niveau du lieu dit « La Charmette » où de très nombreux buissons envahissent les parcelles,
- que l'entretien fait sur les parcelles en convention de pâturage lui est acquis jusqu'en 2026 au moins et qu'un courrier sera adressé en ce sens à tous les exploitants concernés.

Monsieur Grégory TAVAN s'était engagé :

- à fournir à l'AFP les documents demandés,
- à entretenir avant le 31 août les zones entre le village de Fontaine et Grand Naves, juste en amont de la route et celle au niveau du lieu dit « La Charmette »,
- à accepter une planification des zones à entretenir en convention de pâturage sur la durée de la convention d'alpage,

Le Président informe le syndicat que malgré de nombreuses relances téléphoniques aucun des documents demandés n'est parvenu à l'AFP. Un début d'entretien des parcelles en amont de la route entre Fontaine et Grand Naves a commencé le 7 septembre.

Le Président informe qu'il a joint ce jour Monsieur Robert TAVAN par téléphone afin de lui expliquer clairement que l'AFP veut la copie des registres parcellaires graphiques 2017 télédéclarés et n'est pas intéressé par les montants de subvention que perçoivent les exploitants dans le cadre de la politique agricole commune (P.A.C). Monsieur Robert TAVAN a assuré envoyer ce jour les documents PAC demandés.

Le syndicat après en avoir débattu donne pouvoir au Président :

- si les documents PAC demandés ne sont pas à disposition de l'AFP le samedi 23 septembre 2017, d'envoyer à Monsieur Robert TAVAN un courrier recommandé avec accusé réception l'informant que l'AFP ne reconduira pas sa convention d'alpage en l'état si les documents demandés ne sont pas fournis sous huit jours à compter de la date de réception. Ce courrier rappellera les points évoqués lors de l'entretien du 21 juin 2017 avec son fils Monsieur Grégory TAVAN.
- si les documents PAC demandés sont à disposition de l'AFP avant le 24 septembre 2017 de faire tout projet d'avenant à la convention d'alpage.

L'AFP, pour sa part, prendra ses responsabilités et dénoncera en temps voulu, soit avant le 30 octobre 2017, la ou les conventions d'alpages qui n'auront pas trouvé d'accord à l'amiable par avenant.

2 - Présentation du « toilettage » du périmètre de l'AFP de Naves effectué en collaboration avec la Société d'Economie Alpestre (SEA).

Le Président présente le travail effectué en collaboration avec la société d'économie alpestre (SEA) pour la mise à jour parcellaire de l'AFP de Naves qui conduira à finaliser la mise en conformité des statuts de l'association.

Le Président remercie le SEA, et plus particulièrement Monsieur Sébastien MAILLAND-ROSSET, pour sa disponibilité à conduire dans les temps un travail de longue haleine.

Trois matinées de travail ont eu lieu durant l'été au siège du SEA pour mener à bien cette première étape qui consiste à extraire du périmètre de notre AFP des zones selon un motif à triple entrée :

- Motif A : les zones constructibles (nouveau PLU),
- Motif B : les parcelles incluses par erreur à la création (chalets de villégiature),
- Motif C : les zones d'aménagement urbain et touristique (parkings, conteneurs, captages d'eau publics...).

Ce travail est réalisé à partir :

- du dossier et des cartes du dossier de création de l'AFP daté d'octobre 1990.
- du zonage du PLU en vigueur
- des périmètres de captages en eau potable alimentant la vallée

Chacune des 99 zones concernées est validée par les membres du syndicat.

Deux zones supplémentaires sont répertoriées par le syndicat qui donne pouvoir au Président de les ajouter au registre parcellaire de « toilettage » en collaboration avec le SEA.

Une délibération de validation de cette première étape du « toilettage » sera prise à la prochaine réunion du syndicat.

3 - Point sur les travaux d'investissements effectués par les exploitants conventionnés sur la quote- part des loyers 2016

Le Président propose au syndicat, pour les exploitants qui ont manifesté leur intention d'effectuer des travaux d'investissement sur leur quote-part des loyers 2016, de repousser la date limite de réalisation des dits travaux au 30 avril 2018. Le Président explique que durant l'été, il n'a pas traité ces questions en priorité et du retard a été pris en partie de son fait. Messieurs CREY Stéphane et Hervé ont déjà effectué leurs travaux au printemps dernier au lieu dit « Nant du dard ». Monsieur Grégory TAVAN a fait savoir lors de son entretien avec le Président du 21 juin dernier qu'il ne disposait pas de matériel sur place pour effectuer les travaux et qu'il paierait donc l'intégralité de son loyer 2016.

Monsieur GIROD Daniel a fait une proposition de lieux pour ses travaux début juillet. Rencontrés par le Président ou contactés par e-mail début septembre, tous les membres du syndicat ont approuvé le projet de travaux à effectuer par Monsieur GIROD Daniel. Le syndicat donne pouvoir au Président pour contacter et informer les propriétaires afin d'obtenir, le cas échéant, leur autorisation.

Monsieur ALLEMOZ Serge a fait savoir au Président qu'il souhaite également faire ses travaux d'investissement et qu'il proposera prochainement plusieurs lieux de réalisation. Monsieur GRATALOUPE Bruno n'a pas encore exprimé son intention.

Monsieur BEAUPOIL Marcel, lors d'un entretien avec le Président en mairie annexe de Naves le 12 septembre, a fait savoir qu'il paiera également l'intégralité de son loyer 2016. Lors de la prochaine réunion, le syndicat prendra, pour les exploitants qui ont exprimé leur intention d'effectuer leurs travaux d'investissement, une délibération émettant les titres des loyers 2016 au 30 septembre 2017 avec paiement au 31 octobre 2017, uniquement sur la partie supérieure à 600 €.

Une émission de titres le 30 avril 2018 avec paiement le 31 mai 2018 sur la quote-part des loyers 2016, inférieure ou égale à 600 € sera effectuée pour les exploitants qui n'auront pas réalisé les travaux prévus.

4 - Point sur les travaux réalisés sur les collecteurs d'eau de l'ancien réservoir de Grand Naves

Les travaux ont été réalisés comme prévu au mois d'août.

Trois drains ont été refaits. Toutes les liaisons entre les cinq collecteurs ont été remplacées par des tuyaux en polyéthylène de 125 mm de diamètre. La conduite en aval du dernier collecteur qui rejoint l'ancien réservoir de Grand Naves a été débouchée. Trois regards hors gel avec vanes pour l'alimentation en eau des troupeaux ont été installés aux lieux dit « Gaye », « Les Grands Jerbeleys » et « La Charmette ». La piste réalisée pour la nécessité des travaux entre

« Gaye » et « La Charmette » a été conservée pour assurer l'entretien des collecteurs. Cela évite également des coûts supplémentaires de rebouchage. Deux poteaux bois, qui supporteront une chaîne interdisant le passage, ont été installés au début de cette piste en bordure de route.

La « traîlle » entre « Les Grands Jerbeleys » et « La Charmette », qui a pour vocation à canaliser les eaux de ruissellement a été refaite. Enfin, à la demande de Monsieur Grégory TAVAN, deux plateformes pour accueillir des abreuvoirs ont été réalisées en aval des regards des « Grands Jerbeleys » et de « La Charmette ».

Le Président tient à souligner la qualité du travail réalisé par l'entreprise AMTP POUGET, et la très bonne collaboration des services techniques de la mairie de La Léchère. Il va de soi que ceci n'aurait pas pu se réaliser sans la réactivité et la qualité d'écoute du maire de La Léchère et du maire délégué de Naves pour incorporer à un projet existant les éléments indispensables à une meilleure gestion de l'espace pastoral.

Une visite sur site expliquant le fonctionnement de cette nouvelle infrastructure permettra à l'AFP de passer les consignes à l'exploitant concerné et d'assurer une veille dans le temps. Le représentant de la commune au syndicat et maire délégué de Naves informe l'assemblée que ce chantier a un surcoût d'environ 10.000 € soit 40.000 € au lieu des 30.000 € prévus. Le représentant de la commune demande à l'AFP de Naves de prendre en charge la moitié de ce surcoût soit 5.000 €. Les membres rappellent au représentant de la commune qu'il a toujours été dit que les travaux demandés par l'AFP soit « la mise en place par la commune de La Léchère de deux ou trois regards avec vannes » étaient financièrement pris en charge par la commune de La Léchère.

Le Président et le représentant de la commune sont d'accord sur le fait qu'à l'avenir, et afin de préserver une bonne collaboration, la question du « qui paie quoi » sera abordé avec précision sur tout nouveau projet.

Le Président précise que les regards installés, nécessairement hors gel après avoir étudié plusieurs solutions, sont très conséquents. De plus la réalisation des deux plateformes pour l'installation d'abreuvoirs n'était elle pas prévue. Le Président propose donc à l'assemblée, qui l'accepte, une participation de l'AFP de 1.000 € sur présentation des copies du devis et de la facture.

Le représentant de la commune indique qu'il transmettra à la mairie la proposition de l'AFP et tiendra informé le syndicat.

5 - Point sur le balisage de la plateforme de stockage sur l'ancienne carrière communale « Les Planchettes »

Le syndicat adopte le texte informatif, explicatif et dissuasif qui figurera sur les chaînes donnant accès aux deux plateformes de stockage.

La zone choisie est actuellement encombrée par des tas de terres. Le déplacement de ces tas de terre devrait intervenir sous peu.

Dès que possible, les employés communaux installeront :

- sur le bord de la zone côté route :
 - * deux mains courantes bois de 4 m sur poteaux bois de chaque côté de la zone pour délimiter le début et la fin de la zone et éviter les dépôts sauvages.
 - * deux chaînes de 7 m supportées par des poteaux bois séparés par un espace tampon avec main courante bois de 2 m pour éviter le mélange des matériaux.
- côté ancienne carrière :
 - * deux chaînes de 7 m supportées par des poteaux bois séparés par un espace tampon de 2 m pour éviter le mélange des matériaux.



D'un coût estimé inférieur à 1000 € et pris en charge la commune de La Léchère, cette solution permet à la zone de stockage d'être opérationnelle rapidement et laisse le temps d'évaluer correctement les besoins. Cela permet également de voir si les exploitants concernés jouent le jeu en utilisant ce site.

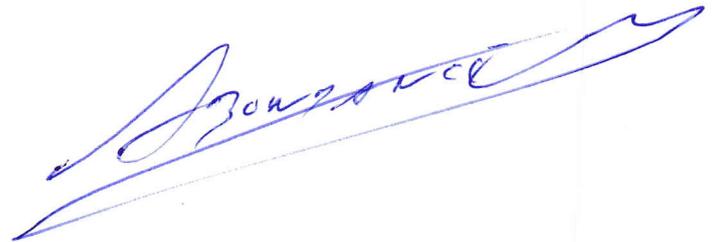
Le Président remercie la commune de La Léchère pour son implication à donner les moyens nécessaires à la réalisation rapide de ce projet qui favorise la mise en valeur des terrains et la lutte contre la friche.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 01h01.

Les membres du bureau

Le Président
Frédéric ABONDANCE

Le représentant la commune de La Léchère
Patrick GOHEL :



Max CREY :



Jean-Claude SOLTYSIAK :



Philippe RENAUD :

